

CONVENTION DE SERVITUDES VILLE/ENEDIS
PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° 524

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

Dans le cadre du déplacement du poste de transformation de courant électrique, initialement installé sur le site de Sportica, sur la parcelle cadastrée section AC n°215, ENEDIS nous a fait part de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AC n°524 appartenant à la commune.

ENEDIS sollicite ainsi l'autorisation de la commune d'occuper cette parcelle en vue de l'installation desdits ouvrages

A ce titre, une convention actant les engagements a été transmise à la commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil de conclure une convention de servitude, moyennant une indemnité forfaitaire de 125 euros, au profit de ENEDIS pour l'installation d'ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AC n°524.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

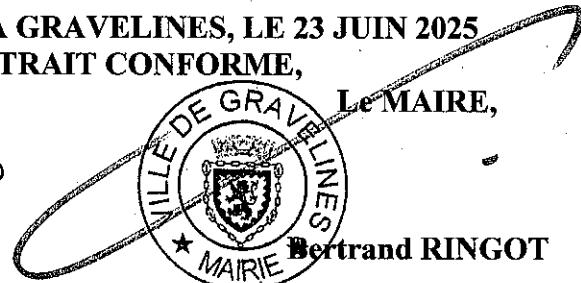
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve l'instauration d'une servitude au profit de ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AC n°524, moyennant une indemnité forfaitaire de 125 euros ;
- Autorise monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ainsi que la convention de servitude à intervenir ;
- La recette sera imputée à l'article **7034** - fonction **8** - sous fonction **847** du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS,

Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE,

Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal,

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.